

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026 à 19h00

□□□

Nombre de conseillers

- ♦ en exercice : 29
- ♦ présents : 23
- ♦ votants : 29

□□□

Date de convocation

22 septembre 2026

Date de publication

1^{er} octobre 2026

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, Mme Catherine GOZZI, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAI, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, M. Julien CHAPET

Excusés : Mme Kheira BOUZIANE LAROUSSI (pouvoir à T. BAGNARD), M. Khammay SOUVANLASY (pouvoir à P. BONNEAU), M. Karim KHATRI (pouvoir à C. GOZZI), Mme Maïlys GANHY (pouvoir à M. JELLAL), Mme Caroline LE ROUX (pouvoir à S. KENCKER), Mme Zahira DEGOUDJ (pouvoir à V. DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : Arnaud DEMANGE, Adjoint au Maire

8. ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE – CONTRACTUALISATION AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE ET DES ORGANISMES AFFILIES (CAS) POUR L'ANNEE 2026

Décision : Unanimité

Par délibération en date du 2 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de l'action sociale mise en place sur la Ville au profit des agents communaux, de conserver l'adhésion au Comité d'Action Sociale des collectivités territoriales de l'agglomération dijonnaise et des organismes affiliés à compter du 1^{er} janvier 2010. Depuis cette date, la signature d'une convention annuelle est nécessaire.

La contribution financière au CAS est calculée en fonction des prestations effectivement utilisées par les agents de Quetigny sur l'ensemble de l'année et du montant constaté des frais généraux de l'organisme, répartis par organisme adhérent au prorata du nombre d'agents.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide :

- De reconduire l'adhésion au CAS dans les mêmes dispositions pour l'année 2026 et d'approuver le versement d'un acompte prévisionnel de 33 000 € ;
- De mandater Madame la Maire pour signer la convention annuelle relative à l'adhésion au Comité d'Action Sociale.

Il est précisé que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2026.

Fait à Quetigny, le 29 septembre 2026



Copie Certifiée Conforme,


Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny
Vice-Présidente de Dijon Métropole